



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200123-0108

ARRÊTE N° ARR/2020/ST/018

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre la mise en place d'une déchèterie mobile tous les deuxièmes samedis de chaque mois de 9h à 12h et ce, du 14 mars au 14 novembre 2020, à l'entrée du complexe sportif Dubus rue de Beaumont de Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Tous les deuxièmes samedis de chaque mois de 9h à 12h et ce, du 14 mars au 14 novembre 2020, le stationnement sera interdit au droit de l'emplacement de la déchèterie mobile.

ARTICLE 2 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par le service jalonnement et signalisation de la MEL.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à la MEL, 1 rue du ballon CS 50749 59034 Lille Cedex.

Fait à HEM,

24 JAN. 2020

**Pour le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjointe à la Qualité de la Ville
et à la Proximité**



Safia OULMI